DELOCALISATION DU SIEGE DE L'INRAP

Nous soussignés, personnels de l'Inrap, exigeons le maintien du siège à Paris

Le transfert en province du siège de l'Inrap est officiellement à l'étude.

Il s'agit d'une nouvelle atteinte extrêmement brutale portée à l'Inrap, à ses personnels, et plus généralement à l'ensemble de la communauté archéologique.

L'Inrap, créé par la loi de 2001, est en effet un établissement très jeune, encore en construction, et se débattant quotidiennement dans d'immenses difficultés tant sur le plan des moyens que dans l'exercice de ses missions.

Dans ce contexte, il est certain qu'un chantier de délocalisation, avec le trouble et la désorganisation qu'il entraînerait, porterait gravement atteinte au fonctionnement de l'Inrap, à son efficience et à l'ensemble de l'archéologie préventive.

Noms et prénoms	Directions	Signatures